



06/2011

---

## Rage

**Maladie virale des mammifères, caractérisée par des altérations du comportement, des troubles locomoteurs, des modifications de la voix, des difficultés à déglutir, de la salivation, des crampes musculaires et des paralysies. Son évolution est rapide et fatale.**

### 1 Espèces touchées

Tous les mammifères.

### 2 Agent infectieux

Famille des Rhabdoviridés, genre *Lyssavirus*. Le génotype 1 correspond au virus classique de la rage. En milieu extérieur, le virus est très rapidement inactivé par la chaleur, les rayons ultraviolets et par d'autres agents physiques ou chimiques (savon, désinfectant). Le virus peut survivre relativement longtemps dans les cadavres, particulièrement par temps froid.

### 3 Clinique/Pathologie

**Symptômes primaires:** modifications du comportement, dépression, fièvre, signes gastro-intestinaux, hyperesthésie/démangeaisons à l'endroit de la morsure. Il est possible que ces symptômes passent inaperçus.

**Phase neurologique aiguë:** forme furieuse ou forme silencieuse. La forme furieuse est caractérisée par une hyperactivité, une tendance à mordre accentuée, des difficultés à déglutir et un ptyalisme abondant. Chez les animaux sauvages, la crainte/méfiance naturelle disparaît. Chez les bovins, on observe principalement la forme silencieuse ou paralytique caractérisée par une indigestion, une symptomatologie de corps étranger et des comportements sexuels accentués.

**Phase terminale:** la maladie évolue vers la paralysie, une diminution de la sensibilité, le coma et la mort. L'évolution clinique chez les animaux domestiques peut durer sept à dix jours.

**Chez l'être humain:** après morsure d'un animal suspect, la plaie doit être nettoyée et désinfectée correctement; une visite immédiate chez le médecin est absolument indispensable afin d'administrer un traitement prophylactique post-expositionnel.

### 4 Répartition géographique

Mondiale à l'exception de la Nouvelle-Zélande, de l'Antarctique, de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et d'autres îles. La Suisse et d'autres pays de l'Ouest européen sont indemnes de rage (selon les prescriptions de l'O.I.E.) (définition de l'OMS: rage des chauves-souris incluse).

## **5 Epidémiologie**

Le renard représente le principal vecteur et porteur de la rage en Europe. D'autres vecteurs sont le chien (vecteur principal dans le monde dans les cas où l'obligation de vacciner ne peut être imposée de façon rigoureuse), les chats et certains carnivores sauvages (fouine, blaireau). De même, les ruminants et les chevaux infectés présentent un danger potentiel pour l'être humain. Dans les autres pays, la maladie est propagée principalement par les chiens (rage urbaine), les mouffettes, les rats-laveurs, les mangoustes, les coyotes ou les chacals (rage silvatique). La rage des chauves-souris, indépendante de celle des mammifères terrestres est quant à elle répandue sur toute la planète. La période d'incubation varie entre quelques jours et quelques mois. Les modifications de comportement et la tendance excessive à mordre correspondent à la période d'excrétion maximale du virus. L'élimination du virus se fait essentiellement par la salive. La maladie est transmise principalement par morsure de carnivore. Les vétérinaires sont particulièrement exposés lors de l'examen clinique de la cavité buccale des animaux de rente infectés (précaution: en cas de suspicion, porter des gants!).

## **6 Diagnostic**

Suspicion en cas de comportement anormal, de difficultés à déglutir et de ptialisme (troubles du système nerveux central). Dans tous les cas de maladie du SNC à évolution progressive rapide, il faut envisager la possibilité d'un cas de rage. Confirmation par un laboratoire (mise en évidence du virus dans le cerveau par immunofluorescence).

## **7 Diagnostic différentiel**

Encéphalite, listériose, encéphalopathie spongiforme transmissible, tremblante, stomatites.

## **8 Prophylaxie immunitaire**

Elle est autorisée en Suisse. Depuis 1978, dans les régions où la rage était présente, on immunisait les renards par voie orale, au moyen d'appâts contenant le vaccin.

## **9 Prélèvements**

Si possible l'animal entier ou seulement la tête des gros animaux. Pour les animaux sauvages utiliser les sacs spéciaux du Centre de la Rage.

## **10 Mesures**

Epizootie à éradiquer, OFE art. 128 à 131 et 142 à 149.

## **11 Contrôle des viandes**

Carcasse entière impropre à la consommation (OHyAb, annexe 7, chiffre 1.1.2.a).